

PROJET ASSOCIATIF :

Historique de l'association

Le 24 avril 1909 à Strasbourg, s'est tenue l'assemblée constitutive de notre association, son objectif a été dès ce jour de venir en aide aux personnes aveugles dans tous les domaines de la vie.

Il s'agissait pour les fondateurs de sortir ces personnes de leurs conditions plus précaires qui pouvaient aller à la mendicité. Au travers de l'offre d'un travail, l'institution nouvellement créée permettait à ses membres de retrouver espoir et goût à la vie. « Par les aveugles et pour les aveugles, travail et progrès » est une devise dont aiment à se souvenir les anciens.

De la rue des Serruriers, en passant par un bâtiment provisoire de la Krutenau, l'Association s'est finalement installée en 1935 dans les locaux construits par une SA HLM au 27, rue de la 1^{ère} Armée, dans ce bâtiment que les strasbourgeois appellent toujours La Maison des Aveugles. Le siège social de même que l'entreprise adaptée et le centre de distribution de travail à domicile de Strasbourg y sont toujours domiciliés.

Depuis 1945, le sort des personnes aveugles et amblyopes s'est progressivement amélioré, très souvent d'ailleurs sous la pression de celles et ceux touchés par ce handicap et rassemblés au sein d'institutions comme la nôtre.

C'est finalement la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 qui permettra aux handicapés d'une façon générale et aux aveugles en particulier de trouver ce soutien depuis longtemps attendu de la part des pouvoirs publics.

Fini l'assistanat, si tant est qu'il n'est jamais existé dans l'esprit des handicapés eux-mêmes ; la formulation du départ- **travail et progrès** - pouvait alors pleinement s'exprimer. En 1978/79 ont été obtenus les agréments des structures de travail protégé (Entreprise Adaptée et Centre de Distribution de Travail à Domicile Strasbourg- Entreprise Adaptée à Colmar- Centre de Distribution de Travail à Domicile à Mulhouse et Metz).

Devenue Association des Aveugles d'Alsace et de Lorraine en 1918, notre association a conservé cette dénomination jusqu'en 1996 où il a été décidé, lors de l'Assemblée Générale, de la compléter avec la mention « Handicapés Visuels ».

Réalisations antérieures

Depuis ce temps, les étapes et les réalisations se sont succédées à un rythme régulier :

- 1942 : Installation de la section Mulhouse au 40, rue Franklin dans un immeuble acquis par l'Association,
- 1959 : Installation de la section Colmar au 3, rue du Rempart tout près du Musée Unterlinden,
- 1975 : Installation de la section de Metz au 4, rue de la Monnaie dans un bâtiment également propriété de notre Association et en 1980 acquisition et rénovation d'un autre immeuble Place Saint Simplicie,
- 1981 : Construction à Strasbourg, rue du Bartisch à la Meinau d'une Maison de retraite spécialisée pour les déficients visuels,
- 2002 : Aménagements de locaux sociaux et d'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble, rue de la 1^{ère} Armée et ouverture d'un bureau de vente téléphonique à Bischheim,
- 2003 : Reconnaissance de mission d'utilité publique,
- 2004 : Ouverture d'un atelier supplémentaire à Strasbourg au 22, rue de la 1^{ère} Armée ainsi que l'obtention de l'agrément d'association tutélaire,
- 2007 : Ouverture d'un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) en face du siège social de l'Association, rue Sengenwald,
- fin 2007 : changement de direction et refonte de l'organisation de l'entreprise,
- 2008 : Agrément pour l'ouverture d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail),
- 2009 : Centenaire de l'Association.

C'est à l'occasion de son centième anniversaire que l'Association des Aveugles et Handicapés Visuels d'Alsace et de Lorraine a décidé sur la base de l'expérience acquise et de sa perception des besoins présents et à venir, de rapporter des principes qui guident son action et d'afficher ses objectifs pour les années à venir.

L'Association est, depuis de nombreuses années, membre adhérente de la FAF (Fédération des Aveugles de France).

LES PRINCIPES :

- 1- Soutenir sans failles les aveugles et handicapés visuels et leurs familles dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- 2- Garantir et développer l'autonomie de chacun,
- 3- Maintenir et développer les structures de travail adaptées,
- 4- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le cadre d'un parcours,
- 5- Manifester sa solidarité à l'égard des autres handicaps et des autres personnes exclues de la société,
- 6- Militer et promouvoir la prise en compte du handicap visuel.

Pour ce faire, les objectifs des différents pôles de l'association, social, travail et lobbying fixés sont les suivants :

- 1- Soutenir sans failles les aveugles et les handicapés visuels et leurs familles dans tous les aspects de la vie quotidienne par :**
 - Un accès au logement,
 - Une participation des personnes à la vie citoyenne, politique et collective,
 - Un accompagnement dans les démarches administratives,
 - Un soutien à la recherche médicale,
 - Un accès à la culture, aux activités sportives notamment par la mise en place d'une collaboration avec des associations présentes sur le territoire,

- 2- Garantir et développer l'autonomie de chacun par :**
 - Le développement du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) existant,
 - Le développement de l'accessibilité et de la mobilité de la chaîne de déplacement notamment au travers d'ARGOS-Services (Accessibilité Repérage Guidage Orientation Sécurité),
 - La mise en place de cours de locomotion,
 - La promotion du chien guide,

- 3- Maintenir et développer les structures de travail adaptées par :**
 - Le développement et le maintien des métiers traditionnels à vocation artisanale spécialement adaptés à ces handicaps (cannage, paillage, broserie),
 - Le maintien des métiers existants,
 - Le maintien des structures de travail à domicile,
 - Le développement et la promotion d'ARGOS-Services (Accessibilité Repérage Guidage Orientation Sécurité) notamment par la reconnaissance des locaux comme lieu d'expertise et d'innovation,
 - L'ouverture et le développement d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail),
 - La recherche de financements auprès des pouvoirs publics et partenaires privés pour des investissements en interne,
 - La demande d'agrément pour ouvrir un organisme de formation habilité à dispenser les savoirs faire des brosiers et des canneurs,

- 4- Favoriser l'insertion professionnelle dans le cadre d'un parcours par :**
 - La mise en place de parcours d'insertion intégrant des actions de formation, de mise à disposition et de stages en milieu ordinaire ou en Structures d'Insertion par l'Activité Economique,

- 5- Manifester sa solidarité avec les autres handicaps et avec les autres personnes exclues de la société par :**

- L'ouverture des postes à tous handicaps tout en privilégiant le handicap visuel,
- L'accueil de personnes handicapées d'autres structures dans le cadre d'un parcours professionnel,
- Des actions de solidarité internationale avec les associations d'aveugles notamment en Afrique par l'intermédiaire de la FAF,

6- Promouvoir la prise en compte du handicap visuel par :

- La communication et la force de proposition auprès :
 - Des instances politiques (Communauté Urbaine de Strasbourg, Conseil Général, Conseil Régional...)
 - Du milieu économique (Chambre de Commerce et d'Industrie, MEDEF, ...)
 - Du grand public (ex. match de basket SIG, exposition photographies...)

En faisant valoir :

- le handicap visuel et ses spécificités,
- une juste place dans la société (vie quotidienne, travail, vie citoyenne...),
- Les dernières structures adaptées de personnes handicapées visuelles faisant de la production, membre de la FAF (Fédération des Aveugles de France).

Un plan d'actions sera annexé au projet associatif.